La gestion historique de l'eau : les Romains, au prix de travaux considérables, ont procédé à l'aménagement des cours d'eau du sud de la France.

Les efforts ont été repris sous Louis XI, Louis XIV… puis poursuivis jusqu'aux 19ème et 20ème siècles.

Pendant 2000 ans, par un diagnostic constant et confirmé, l''homme a imaginé puis réalisé des aménagements… qui sombrent en grande disgrâce au 21ème siècle.

Le dogme écologique résumé est clair : *« l'eau doit rester dans le cours d'eau ; les canaux, biefs, étangs, lacs artificiels nuisent à l'environnement »*.

Le CEDEPA ne prétend évidemment pas que les aménagements des rivières augmenteraient le débit, mais ils permettent de le réguler en retenant l'eau en excès quand elle s'écoule vers l'océan puis en la restituant en période de sécheresse. Ces aménagements des cours d'eau ont été les vecteurs du développement agricole et industriel. Ils répondent tout simplement aux besoins.

Thuir (66) est une petite ville qui a la particularité d'être édifiée en dehors de tout cours d'eau. Mais elle possède une merveille du génie médiéval, son canal royal. Sur 35km, il irrigue la plaine du Roussillon et alimentait en eau la ville de Perpignan à laquelle il a été attribué par ordonnance royale en 1510. Ce chef d'œuvre a permis de planter de la vigne, du blé, des oliviers, du chanvre, du lin, et des cultures maraîchères. Il a contribué à faire de Perpignan la grande capitale textile et drapière qu'elle a été. Thuir devint une capitale de la poterie. Le canal de Thuir est un exemple, parmi les nombreux canaux qui irriguent les sud de la France, de ceux qui drainent le marais Poitevin ou la Sologne et de ceux, un peu plus larges, qui ont permis la navigation fluviale. Sans compter les biefs des moulins qui ont nourri les populations puis favorisé l'essor industriel. Thuir est un exemple parmi tant d'autres.

Le déni du passé et les oeillères actuelles pourraient nous préparer un avenir…sans eau.

Cette gestion historique de l'eau a-t-elle provoqué des impacts environnementaux négatifs? Lesquels ?

Il serait intéressant d'analyser le dogme écologique des « rivières sauvages » à l'aune d'une expertise socio-économique exhaustive: quel

serait l'état du territoire si le concept avait été appliqué depuis les romains jusqu'à nos jours ?

De quel droit infligerions-nous cette régression aux générations futures ?

lire cet excellent recueil. dossier PDF ici: eaux courantes

eaux courantes

canal royal de Thuir

canal de Malcros_restauration

http://www.canaldemalcros.com/index.php?page=work

canal d'irrigation: une ingénierie remarquable

le débit dérivé ne nuit pas à la vie aquatique: il y a 3 baigneurs dans le cours d'eau

lire: « rivières sauvages »